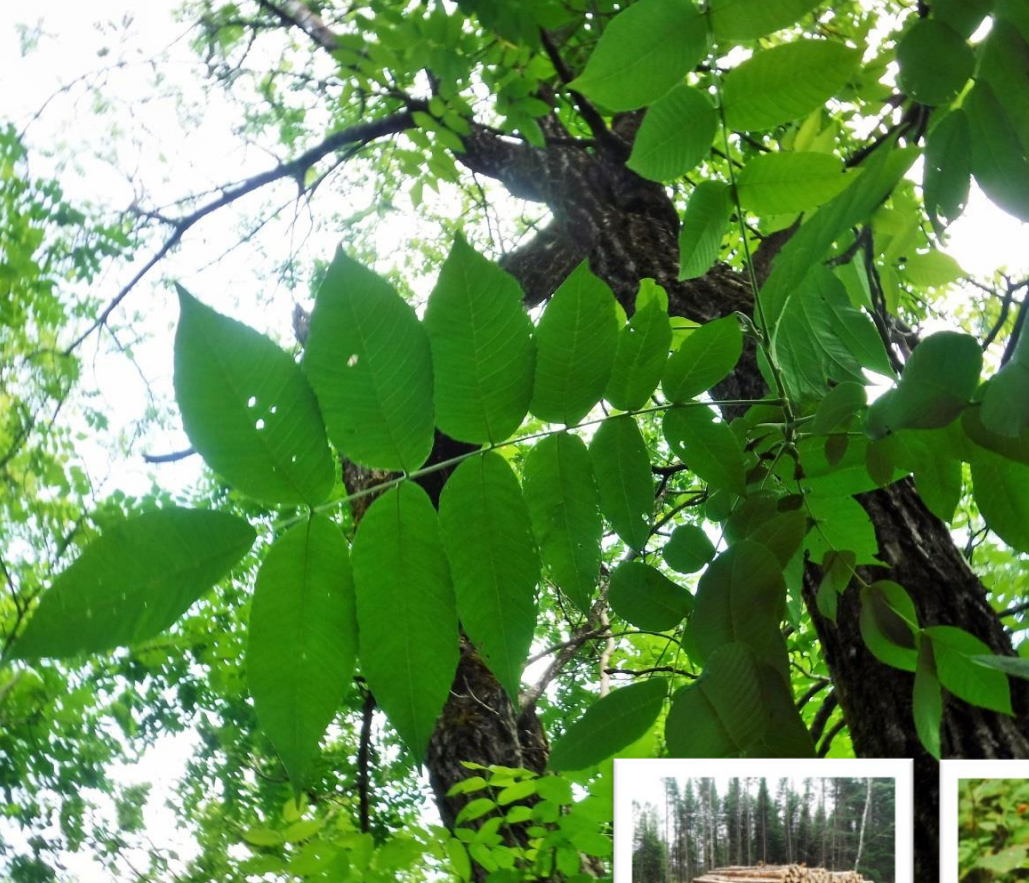
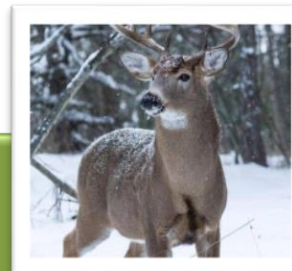
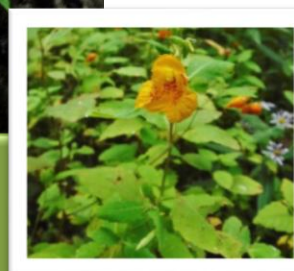
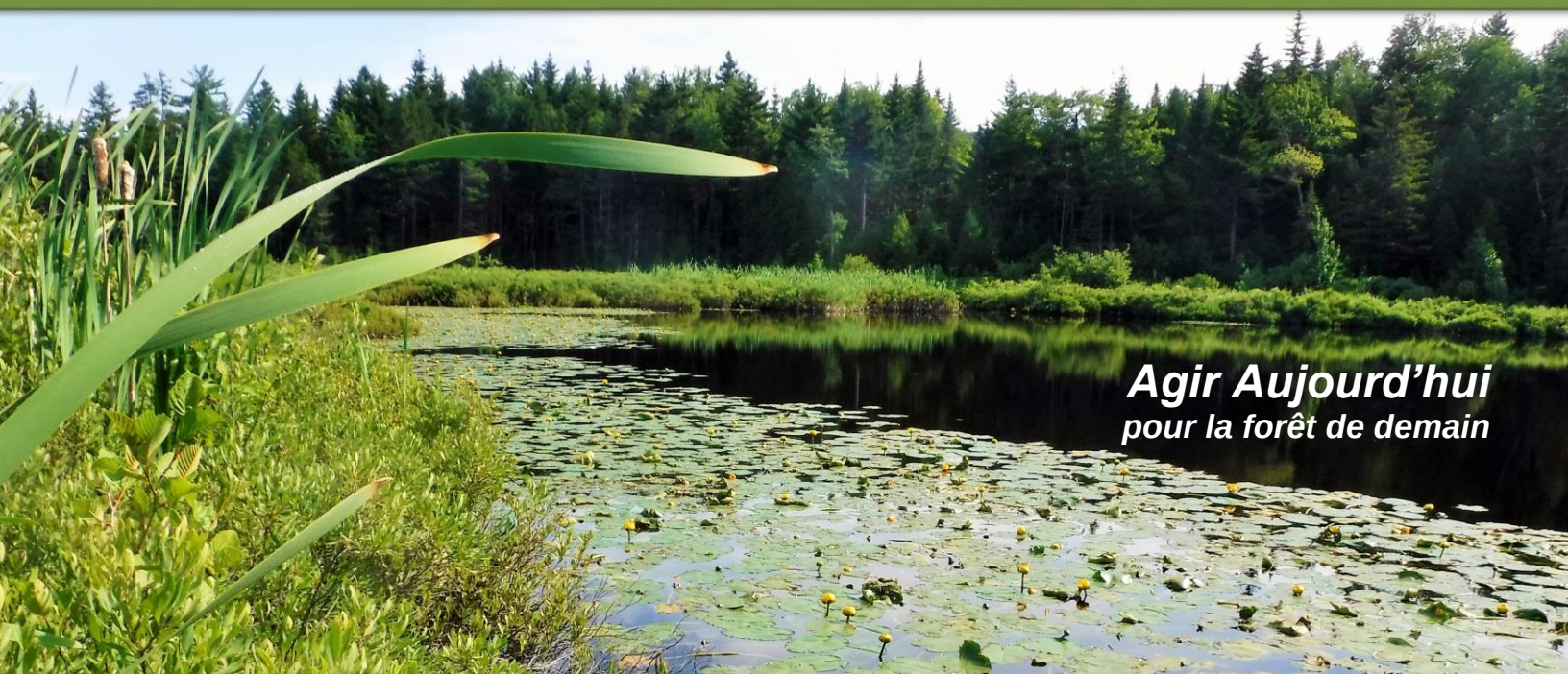




Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches



RAPPORT Annuel 2018-2019



Agir Aujourd'hui
pour la forêt de demain

Rapport annuel 2018-2019

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, B.Sc.A., M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, B.Sc.A., M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION.....	3
ORDRE DU JOUR.....	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 22 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	10
Origine.....	10
Membres.....	11
Conseil d'administration	12
Comités.....	14
<i>Comité de gestion administrative.....</i>	14
<i>Comité consultatif</i>	14
<i>Comité sur la mobilisation des bois</i>	15
Ressources consenties par les partenaires	15
Personnel de l'Agence.....	16
Conseillers forestiers accrédités en 2018-2019	17
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019	18
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	18
Subvention 2018	18
<i>Statistiques des programmes d'aide</i>	19
<i>Participation des producteurs forestiers</i>	22
<i>Contribution de l'industrie</i>	23
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance</i>	24
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés	26
Transfert de connaissances	27
Activités réalisées pour l'administration.....	28
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements.....</i>	28
<i>Rencontres de la Table des agences - MFFP.....</i>	28
<i>Comité SIGGA</i>	28
<i>Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement</i>	28
<i>Rencontres des conseillers forestiers.....</i>	28
Autres activités.....	29
Plan d'action.....	30
Certification forestière	30
Plan de protection et de mise en valeur	31
Projets.....	34
<i>Conservation volontaire de milieux humides dans le bassin versant de la rivière du Sud et suivi d'ententes.....</i>	34
<i>Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh.....</i>	34
<i>Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches</i>	34
<i>Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches 2017-2019.....</i>	35
<i>Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches</i>	35
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2019	36
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2018-2019.....	51
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2019-2020.....	53
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et Subvention 2018 en 2018-2019	54

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 23^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac Etchemin, situé au 1415, route 277, Lac-Etchemin, le 19 juin 2019, à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2018-2019;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2019;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2019-2020;
9. Élection des administrateurs;
10. Lancement du nouveau site internet de l'Agence;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT



Voilà déjà le moment de faire le bilan d'une autre année marquante pour notre territoire. Oui, nous nous souviendrons de l'hiver long et très enneigé que nous venons de passer, mais bien sûr ce n'est pas sur la rigueur de dame nature que je souhaite vous entretenir. En fait, ce qui est remarquable pour l'année 2018, c'est la production de bois sur notre territoire qui a fracassé un nouveau record avec un peu plus de 705 000 m³ qui ont été livrés aux usines. Il s'agit d'une augmentation de 24 % par rapport à l'année 2017 et nous sommes dans le top 3 des régions où la coupe de bois s'est la plus accrue ainsi que pour le niveau de récolte de la possibilité forestière. Il faut être fier de cette réalisation et du dynamisme de tous nos partenaires qui ont su appuyer les propriétaires forestiers dans leurs travaux.

Comme c'est le cas depuis quelques années, environ 50 % du financement de nos programmes a été affecté à l'exécution de travaux commerciaux. L'activité d'aide technique à la mobilisation des bois fut particulièrement populaire au cours de la dernière année et nous avons haussé le niveau de reboisement pour favoriser la récolte. Nos investissements sylvicoles ont été accrus de 10 % pour atteindre plus de 3,3 M\$. Cette augmentation est entre autres attribuable à la Subvention 2018 qui en était à sa première année et qui se poursuivra jusqu'en mars 2021.

L'Agence est demeurée très active quant à la réalisation de projets multiresources. En plus de la conservation volontaire, l'aménagement par bassin versant et le plan d'orientation des ravages de cerfs, nous avons amorcé un important projet sur les changements climatiques. Un partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais a été établi afin qu'un projet de recherche d'envergure soit mis en branle dans notre région.

Parmi nos plans pour la prochaine année, nous recevrons très bientôt les nouvelles données forestières de notre territoire. À partir de celles-ci, nous comptons élaborer des outils pour nos conseillers forestiers afin de favoriser la récolte de peuplements matures et aussi pour diminuer la vulnérabilité de nos forêts à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Nous allons aussi pouvoir amorcer le bilan de notre 2^e PPMV et d'ores et déjà planifier sa mise à jour. Un autre défi auquel nous devons poursuivre nos efforts est celui du recrutement de nouveaux producteurs forestiers. Bien qu'il y ait un renouvellement, nous notons une légère baisse et avec seulement 27 % des producteurs forestiers enregistrés, le potentiel à développer est important.

Certes, les défis ne manquent pas en forêt privée et il demeurera toujours primordial d'unir nos efforts pour favoriser l'aménagement forestier afin de s'assurer que la région des Appalaches continue de se démarquer à l'échelle provinciale. Je remercie tous nos membres pour leur implication au cours de l'année et je souhaite à tous une bonne saison d'opérations sur le terrain.

A handwritten signature in dark ink, reading "Eddy Morin". The signature is fluid and cursive.

Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 22^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 14 juin 2018, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Denis Boutin	MRC des Etchemins
M. Claude Doyon	MRC de Montmagny
M. Eddy Morin	MRC de L'Islet

Industriels forestiers

M. Dave Chouinard	Matériaux Blanchet inc.
M. Caroline Dubé	Matériaux Blanchet inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Richard Labrie	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches
M. Sylvain Lamontagne	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches

Producteurs forestiers, membres associés

M. Raynald Cloutier	Groupe forestier de L'Islet
M. Yvon Deschênes	Groupe forestier de L'Islet
Mme Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Éric Jacques	Consultants forestiers M.S. inc.
M. Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. André Lemelin	Groupe forestier de Montmagny
M. Vincent Lévesque	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
M. Marc-Antoine Therrien	Groupe forestier de Bellechasse-Lévis

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher	AMVAP
M. Denis Ferland	AMVAP
Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel	AMVAP
Mme Pascale Thivierge	AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue aux participants et fait la constatation du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1806-01

*Il est proposé par M. Denis Boutin, appuyé par M. Claude Doyon,
et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

3. Message du président

Le président laisse le soin aux administrateurs de prendre connaissance de son message inclus au rapport annuel 2017-2018 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 21^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 21^e assemblée générale annuelle tenue le 21 juin 2017.

Résolution AG1806-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 21^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 21 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 21^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 21 juin 2017 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2017-2018

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2017-2018 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite les résultats de la vérification opérationnelle et présente un bilan des plans d'action et de la mise en œuvre du PPMV. La coordonnatrice de projets multiressources expose finalement les différents projets menés par l'Agence.

À la présentation des budgets investis par conseiller forestier, un membre demande qu'elle est la raison pour laquelle la moyenne d'aide financière versée par producteur varie autant. Le directeur explique que c'est principalement à cause du type de clientèle qui est desservie par les différents conseillers forestiers. Certains font davantage affaire avec des propriétaires qui exécutent les travaux eux-mêmes, donc généralement la taille des chantiers est moindre. À l'inverse, d'autres conseillers forestiers exécutent la majorité des travaux pour leurs clients et considérant la mécanisation accrue, cela engendre que de plus grandes superficies sont traitées.

Concernant l'application de la politique de sécurisation des investissements, un membre propose que les agences se concertent afin d'avoir une méthode commune lors du transfert des engagements contractés lors de la signature d'une prescription sylvicole du vendeur à l'acquéreur. L'option de libérer le vendeur de ces engagements serait à privilégier. Le directeur explique qu'actuellement c'est principalement un transfert d'engagement qui est fait lors de la préparation de l'acte notarié, donc le propriétaire qui a pris les engagements demeure impliqué et peut être mis en cause. La possibilité de libérer le propriétaire vendeur est aussi offerte, mais implique une vérification de l'Agence sur le terrain pour s'assurer qu'au moment de la libération il n'y a pas eu de destruction de travaux. Le directeur termine qu'il prend bonne note de la proposition et des contacts seront faits avec les agences voisines afin de viser à avoir une méthode similaire. Un autre membre mentionne que l'Agence devra prévoir charger des frais aux propriétaires ou aux notaires pour offrir ce service. Le directeur acquiesce et explique que cette proposition a été faite lors d'une rencontre du conseil d'administration et qu'une politique devrait être préparée en cours d'année.

Résolution AG1806-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2017-2018 et que le directeur en a fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Antoine Therrien, appuyé par M. Richard Labrie, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2017-2018 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

6. Présentation et adoption des états financiers 2017-2018

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2018 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG1806-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2018, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Boutin, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1806-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labrie, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2019.

8. Prévision budgétaire 2018-2019

Le directeur présente la prévision budgétaire 2018-2019. Il précise qu'une subvention de 41,1 M\$ a été distribuée aux agences le 29 mars 2018. Notre Agence a obtenu une somme de 2,35 M\$ qui sera investie en travaux commerciaux au cours des trois prochaines années. Le tiers de cette subvention est prévue à la programmation 2018-2019.

Résolution AG1806-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2018-2019;

Considérant que le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) a été établi au même montant que l'année 2017-2018;

Considérant que cette programmation prévoit le montant de la Subvention 2018 que l'Agence a obtenue le 29 mars 2018 et qui servira à financer des travaux avec récolte de bois en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Considérant que le tiers de la Subvention 2018, soit un montant de 783 333 \$, a été inscrit à la programmation budgétaire 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne appuyé par M. Marc-Antoine Therrien, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

Le directeur présente ensuite l'historique de la répartition budgétaire entre les agences des budgets supplémentaires. Il explique que notre Agence bénéficiait historiquement de 10 % de l'enveloppe budgétaire. En 2017-2018, nous avons été réduits à 7 % de l'enveloppe principalement parce que nous n'avions pas atteint l'objectif de production de bois que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) nous avait fixé. Pour ce qui est de la Subvention 2018, notre Agence a à nouveau été coupée de sorte que nous avons obtenu moins de 6 % de l'enveloppe provinciale. Cette diminution de 1 % représente une somme de plus de 540 000 \$ qui nous a été retirée. Le directeur poursuit en expliquant qu'il ne comprend pas cette coupure puisque l'Agence est avantageusement positionnée selon les critères de répartition du Ministère. De plus, nous avons dépassé, en 2017, la cible de volume de bois que le MFFP nous a demandé. En fait, notre Agence est la seule au Québec qui a atteint la cible et qui subit une coupure.

Les membres s'entendent sur le fait qu'il faudrait avoir des explications du MFFP à ce sujet.

Résolution AG1806-07

Considérant qu'historiquement l'Agence des Appalaches bénéficiait d'environ 10 % des enveloppes de budgets supplémentaires dédiés à la forêt privée;

Considérant que depuis 3 ans, la proportion du budget additionnel qui a été accordé à notre

Agence est passée de 10 % à moins de 6 %;

Considérant que les accomplissements de l'Agence au cours de l'année 2017 sont remarquables de sorte que nous sommes parmi les agences qui ont le mieux performé selon les critères de répartition utilisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que notre Agence a également dépassé la cible de récolte de bois de 556 352 m³ fixée par le MFFP en 2017 alors que 571 400 m³ ont été livrés;

Considérant que l'Agence des Appalaches est la seule agence qui a subi une réduction budgétaire dans la répartition de la Subvention 2018 tout en ayant atteint sa cible de production de bois;

Considérant que selon le Cadre de gestion du budget supplémentaire de 6 M\$ une agence ayant atteint sa cible de mobilisation de bois avait droit minimalement au budget annoncé l'année précédente;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Chouinard, appuyé par M. Denis Boutin et résolu unanimement qu'une lettre soit envoyée au MFFP afin de souligner que nos réalisations en 2017 dans le cadre du budget supplémentaire de mobilisation des bois ne justifient pas une réduction budgétaire ainsi, nous souhaitons obtenir des explications sur cette baisse.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2018-2019 est remis aux membres. Le directeur explique que pour une troisième année consécutive, la Ville de Lévis n'a pas nommé de représentant au conseil d'administration.

Résolution AG1806-08

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Vincent Lévesque, appuyé par M. Richard Labrie, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

Aucun sujet n'est discuté aux questions diverses.

11. Levée de l'assemblée

Résolution AG1806-09

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne, appuyé par M. Vincent Lévesque, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 35.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2018-2019.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupe forestier de Bellechasse-
Lévis inc.
Groupe forestier de Dorchester inc.
Groupe forestier de L'Islet inc.
Groupe forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés
de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la
Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la
région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Bardobec inc.
Bois Cargault inc.
Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
Bois de sciage Lafontaine inc.
Carrier & Bégin inc.
Cascade Emballage carton - Cabano
Clermond Hamel Itée
Commonwealth Plywood Itée
Domtar inc. (Windsor)
Éloi Moisan inc.
Fontaine inc.
Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph
Groupe NBG inc.
Industries Manufacturières Mégantic inc.

Kruger Wayagamack inc.
Les Bardeaux Lajoie inc.
Les Bois Poulin inc.
Les industries Picard et Poulin inc.
Maibec inc. Division Saint-Pamphile
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Produits forestiers Arbec SENC
Produits forestiers D.G. Itée
René Bernard inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Lapointe et Roy Itée
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Vexco inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2018-2019

Partenaires			
MFFP	Monde municipal	Producteurs forestiers	Industriels forestiers
Richard Labrie MFFP 5/6	Réjean Bédard MRC des Etchemins 0/1	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 6/6	Mathieu Boutin Bois Daaquam inc. 1/1
Sylvain Lamontagne MFFP 6/6	Denis Boutin MRC des Etchemins 4/5	Martin Ladouceur Ass. prop. boisés Beauce 5/6	Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc. 2/2
	Martin J. Côté MRC de Bellechasse 3/6	Vincent Lévesques Synd. prod. bois Côte-du-Sud 5/6	Caroline Dubé Matériaux Blanchet inc. 4/4
	Claude Doyon MRC de Montmagny 3/6	Yvon Deschênes Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 5/6	Raymond Laverdière Maibec inc. et Bois Daaquam inc. 5/6
	Eddy Morin, Président MRC de L'Islet 6/6	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 3/6	Normand Simard Bois Daaquam inc. 0/2
	Poste Vacant Ville de Lévis 0/0	Marc-Antoine Therrien Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 5/6	

Au cours de la dernière année financière, six réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 14 juin 2018. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence et est également le représentant pour la MRC de L'Islet. M. Claude Doyon fut nommé à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2018-2019 :

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2019-2020 et comité de suivi;
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers et programmations des travaux selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Subvention 2018;
- Suivi du plan d'action de mobilisation des bois;
- Plan d'action 2018-2019;
- Cahier provincial de références techniques;
- Modifications aux directives administratives régionales et à la procédure de vérification opérationnelle;
- Demande d'accréditation de nouveaux conseillers forestiers;
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Plan d'action du Groupement forestier de Montmagny inc.
- Règlement sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Règlement forestier de la MRC des Etchemins;
- Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone;
- Demandes de sièges d'observateurs au conseil d'administration pour les conseillers forestiers indépendants;
- Récupération de contributions de l'industrie impayées;
- Cinquième programme d'inventaire écoforestier;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin d'Armagh;
 - Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Plan d'orientation de ravage de cerfs.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin
Richard Labrie
Raymond Laverdière

Caroline Houde
Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2018-2019, le comité s'est réuni le 19 avril 2018. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2018;
- Programmation budgétaire 2018-2019;
- Subvention 2018;
- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2018-2019;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2018-2019.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux directives administratives et à la procédure de vérification opérationnelle. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration.

Le comité consultatif ne s'est pas réuni au cours de l'année 2018-2019.

Membres :

Caroline Dubé
Claude Doyon
Sylvain Lamontagne
Eddy Morin

Marquis Poulin
Mathieu Boutin
Marc-Antoine Therrien
Jean-Pierre Faucher

Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser des actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des actions.

Membres :

Yoland Bédard
Caroline Dubé
Caroline Houde
Richard Labrie

Vincent Lévesque
Eddy Morin
Marc-Antoine Therrien
Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre qui a eu lieu en septembre 2018 :

- Retour sur le plan d'action de mobilisation des bois, avancement et priorisation;
- Cibles de mobilisation des bois et axes prioritaires pour la région des Appalaches.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	3 600 \$	600 \$	- \$	4 200 \$
Ministère	4 400 \$	800 \$	- \$	5 200 \$
Monde municipal	6 800 \$	425 \$	7 500 \$	14 725 \$
Représentants des propriétaires	10 150 \$	1 400 \$	- \$	11 550 \$
Total	24 950 \$	3 225 \$	7 500 \$	35 675 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Secrétaire administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Stéphanie Lefebvre-Ruel
B.Sc.A., M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2018-2019

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne

Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9

Tél. : 418 228-5110

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281

Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0

Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Tél. : 418 856-5828

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue

Saint-Prospère (Québec) G0M 1Y0

Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles

Québec (Québec) G2J 1E4

Tél. : 418 872-1773

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture

Lévis (Québec) G6W 0R8

Tél. : 418 903-4747

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des travaux est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2018-2019 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2018

En mars 2018, le MFFP a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 41,1 M\$ afin de soutenir et accroître la production de bois et limiter les pertes de matière ligneuse en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Selon les régions, ce montant devra être investi sur une période de 3 à 5 ans. Pour notre Agence, nous avons obtenu une subvention de 2,35 M\$ à investir d'ici le 31 mars 2021.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2018-2019 présentées dans cette section concernent le PAMVFP et la Subvention. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2018-2019	2017-2018	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Subvention ou Prog. mobilisation des bois	673 140 \$	422 121 \$	59,5 %
Industrie	697 053 \$	498 410 \$	39,9 %
Total	3 638 413 \$	3 188 751 \$	14,1 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis		Aide financière versée 2018-2019	
	PAMVFP	Subvention	PAMVFP	Subvention
Bellechasse	116	36	491 424 \$	129 140 \$
Etchemins	183	65	987 953 \$	187 994 \$
L'Islet	79	22	519 788 \$	223 949 \$
Montmagny	74	14	604 961 \$	177 033 \$
Ville de Lévis	5	2	22 426 \$	2 108 \$
Total	446	137	2 626 552 \$	720 223 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville pour le PAMVFP et la Subvention

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	141	620 563 \$	18,6 %
Etchemins	226	1 175 947 \$	35,1 %
L'Islet	96	743 737 \$	22,2 %
Montmagny	81	781 994 \$	23,4 %
Ville de Lévis	7	24 534 \$	0,7 %
Total 2018-2019	539	3 346 775 \$	100 %
Total 2017-2018	499	3 029 160 \$	100 %



Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programme	Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	442	951	2 544 602 \$
	Grands propriétaires	4	16	81 950 \$
	Sous-total	446	967	2 626 552 \$
Subvention	Petits propriétaires	135	363	670 103 \$
	Grands propriétaires	2	13	50 120 \$
	Sous-total	137	376	720 223 \$
Total	Petits propriétaires	535	1 314	3 214 705 \$
	Grands propriétaires	4	29	132 070 \$
	Total 2018-2019	539	1 343	3 346 775 \$
	Total 2017-2018	499	1 182	3 029 160 \$

Travaux réalisés

Traitements	2018-2019	
	PAMVFP	Subvention
Préparation de terrain	373,5 ha	0 ha
Reboisement	742 953 plants	0 plants
Regarni	6 675 plants	0 plants
Entretien de plantation	508,2 ha	0 ha
Traitements non commerciaux	75,0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	649,8 ha	444,9 ha
Aide mobilisation des bois	302,7 ha	632,3 ha
Total¹	1 909,1 ha	1 077,3 ha

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2018-2019	2017-2018	Évolution
Préparation de terrain	373,5 ha	303,8 ha	22,9 %
Reboisement	742 953 plants	630 292 plants	17,9 %
Regarni	6 675 plants	3 450 plants	93,5 %
Entretien de plantation	508,2 ha	527,6 ha	-3,7 %
Traitements non commerciaux	75,0 ha	91,4 ha	-18,0 %
Traitements commerciaux	1 094,7 ha	1 056,1 ha	3,7 %
Aide mobilisation des bois	935,0 ha	443,9 ha	110,6 %
Total¹	2 986,4 ha	2 422,9 ha	23,3 %
Superficie reboisée	405,9 ha	354,3 ha	14,6 %
Total incluant le reboisement	3 392,3 ha	2 777,2 ha	22,1 %

¹ Total excluant la superficie reboisée.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		Subvention	
	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	298 778 \$	11,4 %	0 \$	0,0 %
Reboisement	374 835 \$	14,3 %	0 \$	0,0 %
Regarni	3 778 \$	0,1 %	0 \$	0,0 %
Entretien de plantation	875 300 \$	33,3 %	0 \$	0,0 %
Traitements non commerciaux	104 710 \$	4,0 %	0 \$	0,0 %
Traitements commerciaux	904 559 \$	34,4 %	592 058 \$	82,2 %
Aide mobilisation des bois	64 592 \$	2,5 %	128 165 \$	17,8 %
Total	2 626 552 \$	100 %	720 223 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2018-2019		2017-2018		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	298 778 \$	8,9 %	251 613 \$	8,3 %	18,7 %
Reboisement	374 835 \$	11,2 %	299 782 \$	9,9 %	25,0 %
Regarni	3 778 \$	0,1 %	1 842 \$	0,1 %	105,1 %
Entretien de plantation	875 300 \$	26,2 %	790 730 \$	26,1 %	10,7 %
Traitements non commerciaux	104 710 \$	3,1 %	124 501 \$	4,1 %	-15,9 %
Traitements commerciaux	1 496 617 \$	44,7 %	1 466 327 \$	48,4 %	2,1 %
Aide mobilisation des bois	192 757 \$	5,8 %	94 365 \$	3,1 %	104,3 %
Total	3 346 775 \$	100 %	3 029 160 \$	100 %	10,5 %

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m³ solides
PAMVFP	952,5 ha	516	969 151 \$	76 431 m³
Subvention	1 077,2 ha	376	720 223 \$	101 527 m³
Total 2018-2019	2 029,7 ha	892	1 689 374 \$	177 958 m³
Total 2017-2018	1 500,1 ha	488	1 560 692 \$	110 998 m³
Évolution	26,1 %	45,3 %	7,6 %	37,6 %



Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis			Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
	PAMVFP	Subvention	Total		
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	294 798 \$	69 558 \$	364 356 \$	86	4 237 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	232 290 \$	101 914 \$	334 204 \$	41	8 151 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	197 983 \$	10 598 \$	208 581 \$	58	3 596 \$
Consultants forestiers M.S.	155 686 \$	9 283 \$	164 969 \$	24	6 874 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	439 772 \$	151 808 \$	591 579 \$	113	5 235 \$
Groupe forestier de Dorchester	566 321 \$	95 725 \$	662 047 \$	115	5 757 \$
Groupe forestier de L'Islet	365 089 \$	122 035 \$	487 124 \$	63	7 732 \$
Groupe forestier de Montmagny	374 614 \$	159 302 \$	533 916 \$	51	10 469 \$
Total 2018-2019	2 626 552 \$	720 223 \$	3 346 775 \$	539	6 209 \$
Total 2017-2018	2 615 469 \$	413 691 \$	3 029 160 \$	499	6 070 \$

Participation des producteurs forestiers

Les taux d'investissement sont établis par le BMMB et le MFFP et l'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2018-2019 est de 429 302 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 483 plans d'aménagement forestier en 2018-2019 est d'environ 193 200 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 622 502 \$.

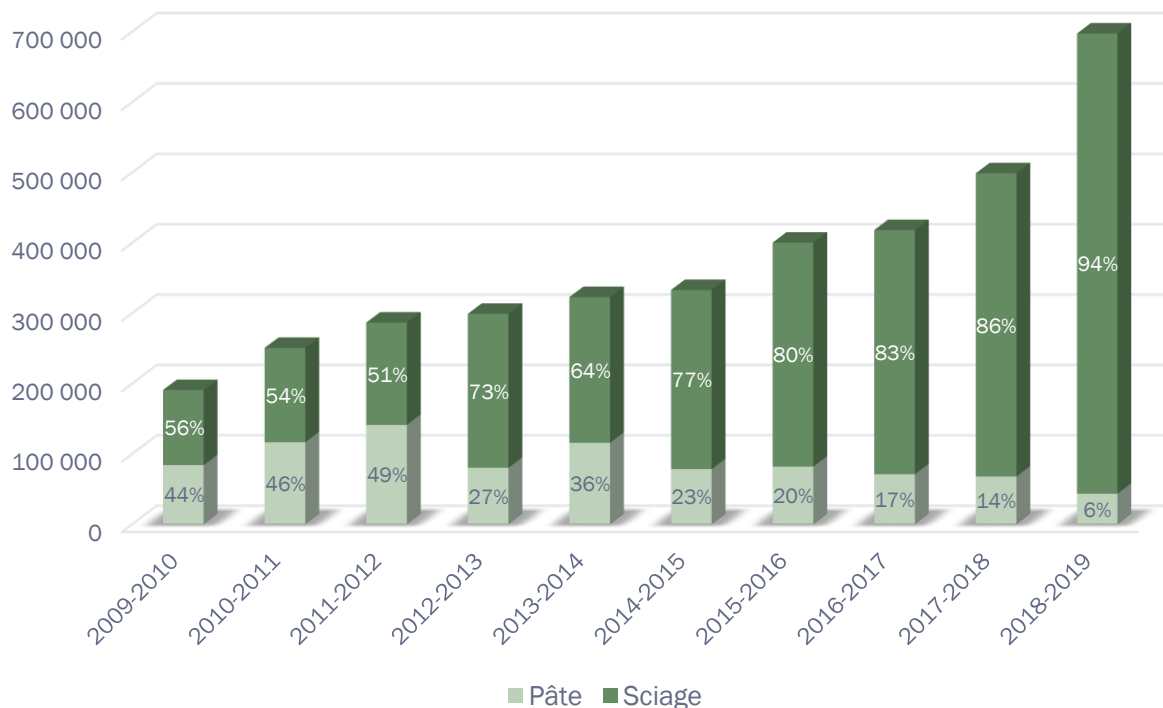
Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2018-2019 fut de 697 053 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois achetés sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
Matériaux Blanchet inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
Maibec inc. Division Saint-Pamphile
Clermond Hamel Itée
Produits forestiers D.G. Itée
Domtar inc. (Windsor)
Bois Cargault inc.
Kruger Wayagamack inc.
René Bernard inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Carrier & Bégin inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Éloi Moisan inc.

Scierie Arbotech inc.
Bardobec inc.
Produits forestiers Arbec SENC
Les industries Picard et Poulin inc.
Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Groupe NBG inc.
Les Bois Poulin inc.
Fontaine inc.
Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph
Industries Manufacturières Mégantic inc.
Scierie Lapointe et Roy Itée
Cascade Emballage carton - Cabano
Les Bardeaux Lajoie inc.
Vexco inc.
Scierie Dion et Fils inc.
Commonwealth Plywood Itée

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une exigence découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

L'objectif de la vérification opérationnelle est fixé à 8 % des dossiers préparés ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2018 totalise 743 784 \$, soit 24,7 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 3 478 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2018 dans le cadre de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2018	2017
Prescriptions sylvicoles	123	112	91,1 %	84,5 %
Rapports d'exécution	125	115	92,0 %	86,2 %
Qualité des travaux	125	122	97,6 %	94,6 %
Quantités facturées	125	115	92,0 %	90,8 %
PAMVFP	472	440	93,2 %	
Subvention 2018	26	24	92,3 %	
Total	498	464	93,2 %	88,8 %

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.

Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	2018		% de conformité (Cible : 100 %)	
		Nombre vérifiés	% vérifié	2018	2017
Préparation de terrain	112	8	7,1 %	100 %	80,6 %
Reboisement et regarni	146	16	11,0 %	99,6 %	87,1 %
Entretien de plantation	187	16	8,6 %	79,4 %	76,6 %
Traitements non commerciaux	19	2	10,5 %	100 %	85,7 %
Traitements commerciaux	734	81	11,1 %	95,4 %	90,8 %
Conseils techniques à l'acte	0	0	NA	NA	NA
PAMVFP	1 148	118	10,3 %	94,2 %	
Subvention 2018	50	5	10,0 %	100 %	
Total 2018	1 198	123	10,3 %	94,4 %	
Total 2017	1 220	148	12,1 %		88,0 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	2018		% de conformité (Cible : 100 %)	
		Nombre vérifiés	% vérifié	2018	2017
Préparation de terrain	126	11	8,7 %	98,4 %	94,9 %
Reboisement et regarni	146	16	11,0 %	97,5 %	86,4 %
Entretien de plantation	141	17	12,1 %	100 %	92,9 %
Traitements non commerciaux	19	2	10,5 %	100 %	98,3 %
Traitements commerciaux	734	79	10,8 %	97,5 %	98,2 %
Conseils techniques à l'acte	10	0	0,0 %	NA	NA
PAMVFP	1 126	118	10,5 %	94,9 %	
Subvention 2018	50	7	14,0 %	95,5 %	
Total 2018	1 176	125	10,6 %	94,9 %	
Total 2017	1 268	130	10,3 %		92,1 %

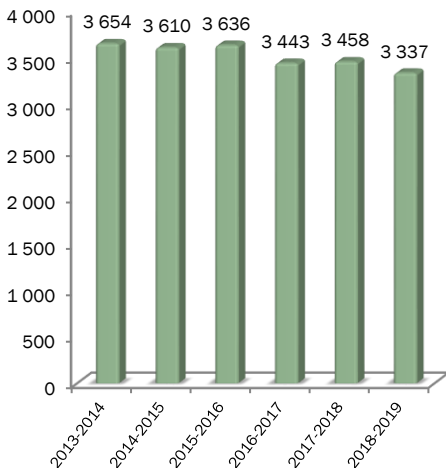
% de conformité			
Autres critères de performance	Cibles	2018	2017
Conformité des suivis de plantation	100 %	92,3 %	100 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	87,5 %	81,2 %
Programme de santé et sécurité au travail	100 %	100 %	100 %
Qualité des documents	100 %	97,3 %	95,5 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	88,2 %	89,2 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	93,8 %	90,3 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013.

Au 31 mars 2018, on comptait 3 337 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 600, soit 27 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une diminution de 3,5 % du nombre de producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est restée au même niveau, soit 44 % de la superficie forestière productive.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 233	852	26 %	42 %
Etchemins	3 163	1 391	44 %	65 %
L'Islet	2 828	611	22 %	36 %
Montmagny	2 323	450	19 %	33 %
Lévis	1 052	124	12 %	24 %
Total	12 599	3 428	27 %	44 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement)

Année	Nombre
2013-2014	179
2014-2015	182
2015-2016	228

Année	Nombre
2016-2017	164
2017-2018	173
2018-2019	182

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 28 956 \$ en transfert de connaissances en 2018-2019. Cette somme fut principalement consacrée pour le financement d'activités de formations par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 4 375 \$.



Activités de transfert de connaissances réalisées en 2018-2019

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	3	29
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	3	24
Aménagement des érablières	1	9
Éclaircies et jardinage	2	12
Façonnage des bois	2	19
Fiscalité forestière	4	56
Utilisation de la débrousailluse	4	26
Total 2018-2019	19	175
Total 2017-2018	14	133

Un montant de 813 \$ a aussi été consacré à la réalisation d'une formation organisée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière où cinq opérateurs de multifonctionnelle oeuvrant sur notre territoire y ont participé. Dans un cadre opérationnel, le formateur observait le travail de l'opérateur et lui suggérait des améliorations à ces méthodes de travail afin d'améliorer sa productivité et la qualité de son travail.

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils et de conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2018-2019

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique reboisement	632 \$	5 498 plants
Conseil technique entretien de plantation	632 \$	0,98 ha
Conseil technique traitements non-commerciaux	316 \$	0,95 Ha
Conseil technique travaux commerciaux	1 580 \$	3,17 ha
Visites-conseils	4 158 \$	42 visites
Total	7 318 \$	

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes d'aide financière. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MFFP qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Au cours de l'année 2018-2019, 23 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. L'aide financière, versée pour les travaux protégés qui ont été détruits, a été ou sera réclamée aux propriétaires. L'Agence a aussi répondu à 275 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. Ces requêtes sont en constante augmentation et l'Agence offre un soutien continu aux notaires instrumentant pour le transfert des engagements lors de la vente d'une propriété boisée.

Rencontres de la Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à trois reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient le renouvellement du PAMVFP, la planification stratégique 2019-2024, la grille annuelle des taux d'investissement, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et le Cahier de références techniques.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. Les rencontres ont porté sur l'avancement de l'élaboration du SIGGA 2.0. et la phase de tests. Le nouveau SIGGA est toujours en rodage en vue d'un déploiement graduel au cours de la prochaine année.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2018-2019. Les actions menées par le BMMB ont porté sur la révision du cadre d'application, la modification du calcul de l'aide technique à la mobilisation des bois, la documentation du processus d'ajout et de retrait de traitements, le projet de mandat de l'enquête de coûts et les ajustements des taux en fonction des nouvelles normes du travail et des nouvelles informations de la forêt publique.

Rencontres des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours et le financement offert. L'Agence a aussi réalisé pendant l'année deux rencontres et une visite terrain avec des conseillers forestiers afin de discuter de l'interprétation des balises techniques.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2018-2019 :

- Refonte du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon et quelques propriétaires dans le cadre du mois de l'arbre;
- Participation à l'élaboration de propositions de modifications au Cahier de références techniques;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec la conservation volontaire de vieilles forêts et de milieux humides ainsi que la formation sur les travaux forêt-faune;
- Support aux conseillers forestiers sur l'utilisation des couches numériques des éléments sensibles;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Bonification des couches numériques et des bases de données des plantations et des éclaircies précommerciales financées en préparation à une possible épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, pour le suivi de la réalisation des premières éclaircies commerciales et l'actualisation de la couche écoforestière;
- Préparation d'outils pour les conseillers forestiers afin de faire du démarchage pour la mobilisation des bois;
- Participation aux consultations et préparation de données pour l'élaboration de plans de développement de la zone agricole de Bellechasse, des Etchemins et de Montmagny;
- Collaborations avec des conseils de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides et les cours d'eau;
- Collaboration aux activités de l'Association forestière des deux rives : Camp forêt des profs à Duchesnay, visite forestière dans le cadre de l'Aventure forêt et bois et l'activité Viens vivre la forêt à Saint-Just-de-Bretenières;
- Participation au Carrefour Forêts 2019;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Réalisation de calculs de débits pour l'installation de ponceaux;
- Collaboration au cours sur la forêt privée à l'Université Laval et appui à un projet de fin d'étude d'un étudiant au baccalauréat en opérations forestières;
- Participation au comité des partenaires et aux rencontres visant à actualiser le règlement régional sur la protection et la mise en valeur des forêts privées de la MRC des Etchemins;
- Participation à la consultation sur la planification stratégique de la MRC de L'Islet;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistances à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Récupération de contributions de l'industrie impayées;
- Préparation d'un portrait du potentiel de récolte de peupliers sur le territoire des Appalaches.

Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de gestion. Voici un résumé du bilan du plan d'action 2018-2019.

Actions PAMVFP	Cibles ¹	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	48 %	44 %	91 %
	1 396 ha	1 328 ha	95 %
Réaliser des travaux commerciaux	44 %	45 %	101 %
	1 882 ha	2 030 ha	108 %
Sommes investies et nombre d'activités de transfert de connaissances	1,2 %	1,0 %	80 %
	80 activités	62 activités	78 %
Actions Subvention			
Réaliser des travaux commerciaux	773 542 \$	720 223 \$	93 %
	662 ha	1 077 ha	163 %

¹ Les cibles en % représentent la proportion des sommes investies dans l'année.

Certification forestière

L'Agence réalise plusieurs projets contribuant à l'intégration de nouvelles pratiques forestières et environnementales répondant ainsi à des enjeux reliés à la certification forestière. Entre autres, des travaux forêt-faune et des traitements adaptés à l'aménagement écosystémique ont été réalisés à partir de sources de financement alternatives issues du Programme Faune-forêt de la Fondation de la faune. L'Agence a également œuvré dans la conservation de sites sensibles et assuré un soutien aux conseillers forestiers et une vérification opérationnelle quant au respect des éléments sensibles. Finalement, un projet de sylviculture adaptative aux changements climatiques a été amorcé.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2018-2019 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000
% variation		+ 9 %	+ 12 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493
% variation			+ 21 %

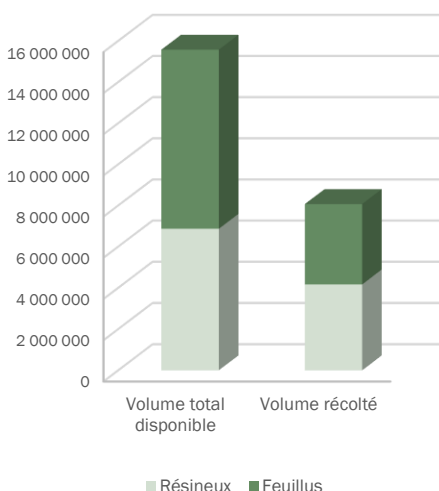
Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2013	48 %
2014	49 %
2015	55 %
2016	58 %
2017	67 %
2018	76 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2018-2019

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	112 %	165 %	113 %	128 %	19 %	127 %
Autres résineux	5 %	58 %	12 %	15 %	0 %	24 %
Feuillus durs	37 %	56 %	42 %	41 %	27 %	43 %
Peupliers	71 %	99 %	84 %	79 %	36 %	82 %
Total	65 %	104 %	67 %	73 %	23 %	76 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2005 à 2018



2005-2018				
Groupe d'essences	Volume total disponible ¹ (m³ solides)	Volume récolté (m³ solides)	Volume disponible non récolté (m³ solides)	% récolté
Résineux	6 866 719	4 164 708	2 702 011	61%
Feuillus	8 705 912	3 904 097	4 801 815	45%
Total	15 572 631	8 068 805	7 503 826	52%

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible.

Suivi du plan d'action du PPMV

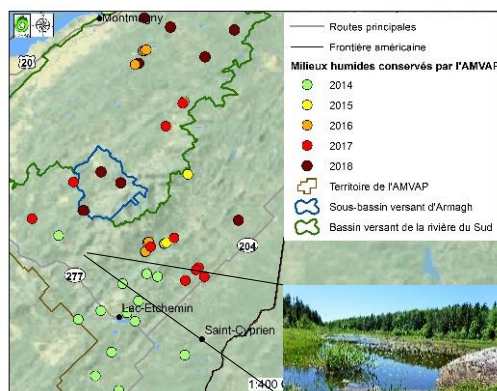
Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse.	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 066 ha PRTF : 1 304 ha Total : 3 370 ha	PAMVFP : 1 506 ha PRTF : 1 030 ha Total : 2 536 ha
Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide.	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 439 ha PRTF : 1 382 ha Total : 4 821 ha	PAMVFP : 2 789 ha PRTF : 1 174 ha Total : 3 963 ha
Suivre le respect de la possibilité forestière.	De 2008-2012 : 41 %	76 % de la possibilité for. récoltée	67 % de la possibilité for. récoltée
Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.	15 formations 150 participants	19 formations 175 participants	14 formations 133 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 924 ha PRTF : 33 ha Total : 957 ha	PAMVFP : 845 ha PRTF : 14 ha Total : 860 ha
Évaluer les conseillers forestiers.	En 2012 : 94 %	94 %	90 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.	En 2012 : 124 ha	24 ha	25 ha
Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.	En 2012 : 3 PAFF	0 PAFF	1 PAFF

Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource.		Aucune activité	2 visites avec cons. forestiers en 2017
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles	Cibles ou état initial	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.	77 ha	112 ha	97 ha
Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles.		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers.		Conservation volontaire : 90 ha	Conservation volontaire : 88 ha

Projets

Conservation volontaire de milieux humides dans le bassin versant de la rivière du Sud et suivi d'ententes

Près de 90 ha de milieux humides ont été conservés volontairement en 2018-2019 sur le territoire du bassin versant de la rivière du Sud grâce au financement reçu par la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre du programme Faune-Forêt (11 750 \$). Ce financement a permis de conclure 11 ententes de conservation avec des propriétaires de tourbières, de marécages et de marais. Dans un projet distinct, un suivi de 14 ententes de conservation volontaire de milieux humides totalisant 189 ha a été réalisé. Ce suivi s'est déroulé dans la région de Bellechasse-Etchemins, toujours grâce à la participation financière de la FFQ.



Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh

Ce projet, financé par le programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec, a débuté en mai 2016 et prendra fin en septembre 2019. En 2018-2019, des actions et des travaux forestiers ont été réalisés en lien avec le Cahier de planification intégrée créé à l'hiver 2017. Notamment, 2 ententes de conservation volontaire ont été signées pour protéger des milieux humides du territoire. Aussi, des éclaircies commerciales avec coupe des érables rouges pour procurer de la nourriture aux cerfs et aux orignaux ont été réalisées. Un scarifiage pour favoriser la régénération du bouleau jaune a aussi été exécuté.



Description du traitement	Nombre d'unités	Aide financière versée 2018-2019
Martelage de travaux intégrant des mesures d'atténuation fauniques	14,0 ha	2 048 \$
Éclaircie commerciale adaptée pour renouveler la nourriture pour les cerfs et les orignaux	20,0 ha	27 313 \$
Total	34,0 ha	29 361 \$

Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches



Ce projet vise la création d'un plan d'orientation des travaux forestiers pour les quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur les terres privées du territoire des Appalaches. Un montant de 25 524 \$ a été accordé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune-Forêt. Le projet a débuté en mai 2017 et se terminera en décembre 2019. En 2018-2019, une vaste campagne d'inventaires forêt-faune visant à préciser le potentiel d'habitat des cerfs et l'utilisation

réelle des peuplements a été réalisée grâce au financement de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (4 000 \$). Par la suite, une version préliminaire de plan d'orientation a été créée. Le document présente l'état actuel des habitats des cerfs dans les ravages et propose des recommandations de travaux forestiers pour améliorer la qualité d'habitats de ces cervidés. Un dépliant résumant les travaux forestiers à privilégier dans chaque ravin sera ensuite créé pour être envoyé aux propriétaires de lots dans les ravages.

Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches 2017-2019

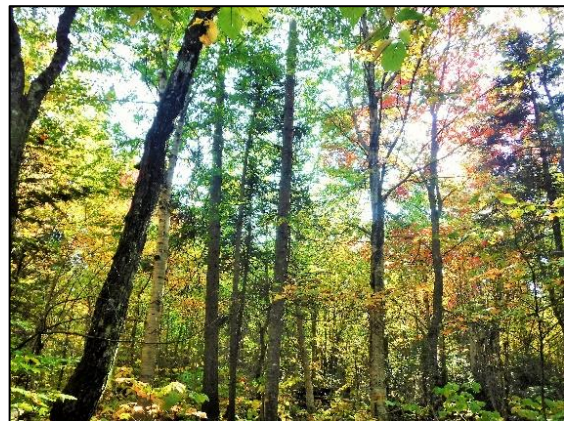
Ce projet de conservation volontaire est financé par le Programme d'intendance de l'habitat d'Environnement et Changement climatique Canada (12 276 \$) et par le programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec (12 466 \$). Il a débuté en juin 2017 et se terminera en mars 2020. Il vise à concrétiser une dizaine d'ententes de conservation volontaire de vieilles forêts d'essences en déclin pour protéger 50 ha de vieux peuplements présentant des occurrences ou des habitats potentiels d'espèces à statut précaire. Grâce aux montants reçus en 2018-2019 de la part des deux organismes subventionnaires, 89 ha de vieilles forêts composées de cèdres, de bouleaux jaunes et d'épinettes rouges ont été inventoriées et seront conservées au terme du projet. Les cahiers de propriétaires personnalisés ont été confectionnés et seront présentés aux propriétaires à l'été 2019 pour la signature des ententes de conservation. Une visite de vieilles forêts conservées offerte au grand public sera organisée à l'été 2019.



Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches

Ce projet, financé par le programme ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada est né en octobre 2018 et il se déroulera jusqu'en septembre 2021. Il vise à réaliser des travaux forestiers qui amélioreront la résilience des forêts aménagées aux changements climatiques en favorisant par exemple le maintien d'une diversité structurelle et spécifique. Le financement reçu en 2018-2019 a été consacré à la recherche de sites se prêtant le mieux pour réaliser des travaux adaptés.

En 2019-2020, grâce à un partenariat entre l'Agence, le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis et l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée de l'Université du Québec en Outaouais, le dispositif expérimental d'un projet de recherche visant à étudier la réponse de forêts aménagées sous différents prélèvements face à un stress hydrique sera mis en place. Aussi, des travaux forestiers intégrant des mesures d'atténuation pour augmenter la résilience des forêts aménagées aux changements climatiques seront réalisés. Ces travaux pourraient par exemple inclure la réalisation de coupes partielles adaptées, la création de trouées ou le maintien de semenciers ou de secteurs non traités.



ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2019

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

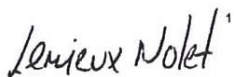
Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec)
Le 21 mai 2019

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Produits		
Subvention Gouvernement du Québec	2 941 359 \$	2 690 342 \$
Contributions (page 13)	53 885	123 337
Contributions de l'industrie	697 053	498 410
Mesures coercitives	11 027	5 826
Intérêts	59 449	11 227
Autres produits	12 319	6 964
	3 775 092	3 336 106
Charges		
Conseillers forestiers	3 354 216	3 102 508
Présidence	688	1 000
Salaires et charges sociales	256 174	234 358
Conception de logiciels et services informatiques	9 768	17 765
Acquisition de données	-	1 031
Projets		
PEH - Lisier	-	645
Transfert de connaissance	36 274	25 132
Services professionnels	11 367	-
Plan d'orientation ravage de cerfs	-	5 524
Honoraires professionnels	3 896	8 853
Loyer	10 507	9 627
Entretien de locaux	980	945
Télécommunications	4 090	5 261
Publicité et communications	3 133	430
Papeterie et dépenses de bureau	7 858	8 965
Cotisations	856	938
Formations	938	1 538
Frais de déplacements et repas	13 440	13 365
Assurances	4 256	4 173
Frais de réunion	830	508
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	4 282	5 105
Mobilier et équipement de bureau	1 146	565
Autres	1 061	989
	3 725 760	3 449 225
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	49 332	(113 119)
Autre produit		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	422
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	49 332 \$	(112 697) \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Affec- tations internes (note 7)	Investis en immo- bilisations	Non affecté	2019 Total	2018 Total
Solde au début de l'exercice	3 855 \$	10 265 \$	351 835 \$	365 955 \$	478 652 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(5 428)	54 760	49 332	(112 697)
Investissement en immobilisations	-	3 536	(3 536)	-	-
Affectation interne	5 366	-	(5 366)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	9 221 \$	8 373 \$	397 693 \$	415 287 \$	365 955 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	687 594 \$	2 905 665 \$
Dépôts à terme, 2,41 %, échéant en novembre 2019	783 333	-
Débiteurs (note 3)	104 486	74 465
Subventions à recevoir	19 581	31 051
Frais payés d'avance	1 204	1 204
	1 596 198	3 012 385
Dépôt à terme, 2,73 %, échéant en novembre 2020	783 333	-
Immobilisations corporelles (note 4)	8 373	10 265
	2 387 904 \$	3 022 650 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	293 866 \$	306 695 \$
Subvention reportée- Gouvernement du Québec (note 6)	1 676 860	2 350 000
Subvention reportée - projet (note 6)	1 891	-
	1 972 617	2 656 695
Actif net		
Affectations internes	9 221	3 855
Investi en immobilisations	8 373	10 265
Non affecté	397 693	351 835
	415 287	365 955
	2 387 904 \$	3 022 650 \$
Engagement (note 8)		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	49 332 \$	(112 697) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	5 428	5 670
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(422)
	54 760	(107 449)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(30 021)	23 734
Subventions à recevoir	11 470	20 086
Frais payés d'avance	-	(30)
Créditeurs	(12 829)	113 650
	23 380	49 991
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 536)	(8 143)
Acquisition de placements	(1 566 666)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	422
	(1 570 202)	(7 721)
Activité de financement		
Subvention reportée	(671 249)	2 350 000
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 218 071)	2 392 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 905 665	513 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	687 594 \$	2 905 665 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie des immobilisations et le recouvrement des débiteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Débiteurs

	2019	2018
Mesures coercitives	1 564 \$	5 826 \$
Contributions de l'industrie	62 819	63 449
Remboursement de propriétaires	7 628	9 240
Provision pour mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
	64 383	70 887
TPS et TVQ	3 195	3 578
Intérêts à recevoir	36 908	-
	104 486 \$	74 465 \$

4. Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	31 557 \$	27 460 \$	4 097 \$	5 085 \$
Équipement informatique	69 856	65 580	4 276	4 853
Logiciels	21 678	21 678	-	327
	123 091 \$	114 718 \$	8 373 \$	10 265 \$

5. Créditeurs

	2019	2018
Fournisseurs	268 398 \$	282 313 \$
Salaires et vacances	17 746	17 072
Sommes à remettre à l'État	7 722	7 310
	293 866 \$	306 695 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2019

6. Subventions reportées

Le 29 mars 2018, l'organisme a encaissé une subvention de 2 350 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but de soutenir et accroître la production de bois en forêts privées et pour limiter les pertes en matières ligneuses des aires affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette subvention pourra être utilisée jusqu'au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 673 140 \$ de la subvention. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève donc à 1 676 860 \$.

De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un montant de 3 466 \$ de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet de conservation volontaire des vieilles forêts. Un montant de 1 891 \$ n'a pas été utilisé pendant l'exercice et a été ajouté aux subventions reportées au 31 mars 2019.

7. Affectations internes

Au début de l'exercice, un montant de 3 855 \$ était grevé d'une affectation interne aux fins du projet de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh. Au cours de l'exercice, un montant de 5 366 \$ a été affecté pour ce projet. Au 31 mars 2019, un solde de 9 221 \$ demeure grevé d'une affectation interne pour ce projet.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2022 totalisant 35 470 \$, plus les taxes applicables, et se répartie comme suit : 2020 - 9 487 \$; 2021 - 9 629 \$; 2022 - 9 773 \$ et 2023 - 6 581 \$.

9. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2019

9. Exposition aux risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux mesures coercitives à recevoir, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Contributions		
Fondation de la faune	23 759 \$	37 799 \$
Environnement Canada	18 626	45 438
Monde municipal	7 500	7 500
Héritage faune	4 000	-
M.R.C. de Montmagny	-	32 600
	53 885 \$	123 337 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2018-2019

	PAMVFP		Subvention 2018		Projets	Total 2018-2019	%	Total 2017-2018	%
	Prog. et adm.	V.O.	Prog. et adm.	V.O.					
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	335 386 \$	- \$	- \$	- \$	20 304 \$	355 690 \$		470 859 \$	
REVENUS									
Contributions MFFP	2 268 220 \$	- \$	673 139 \$	- \$	- \$	2 941 359 \$	77,9%	2 690 342 \$	80,6%
Contribution industrie	697 053 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	697 053 \$	18,5%	498 410 \$	14,9%
Contribution projets et autres revenus	21 633 \$	- \$	49 687 \$	- \$	65 359 \$	136 680 \$	3,6%	147 354 \$	4,4%
Total des revenus	2 986 907 \$	- \$	722 826 \$	- \$	65 359 \$	3 775 092 \$	100%	3 336 106 \$	100%
CHARGES									
<i>Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires</i>									
Travaux d'aménagement	2 626 552 \$	- \$	720 223 \$	- \$	7 441 \$	3 354 216 \$	90,0 %	3 102 508 \$	89,9 %
Transfert de connaissances	36 274 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	36 274 \$	1,0 %	25 132 \$	0,7 %
Total aide financière et formations	2 662 826 \$	- \$	720 223 \$	- \$	7 441 \$	3 390 490 \$	91,0 %	3 127 640 \$	90,7 %
<i>Administration</i>									
Salaires et avantages sociaux	131 123 \$	68 246 \$	950 \$	1 392 \$	54 463 \$	256 174 \$	6,9 %	234 358 \$	6,8 %
Honoraires professionnels	4 584 \$	- \$	- \$	- \$	11 367 \$	15 951 \$	0,4 %	15 377 \$	0,4 %
Services informatiques et logiciels	9 768 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 768 \$	0,3 %	17 765 \$	0,5 %
Acquisition de données	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %	1 031 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 487 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 487 \$	0,3 %	10 572 \$	0,3 %
Assurances et cotisation professionnelle	5 112 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 112 \$	0,1 %	5 111 \$	0,1 %
Fournitures de bureau et foresterie	7 761 \$	1 689 \$	- \$	- \$	104 \$	9 554 \$	0,3 %	9 395 \$	0,3 %
Télécommunications	4 090 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 090 \$	0,1 %	5 261 \$	0,2 %
Déplacements, hébergement et repas	4 817 \$	5 436 \$	- \$	262 \$	2 925 \$	13 440 \$	0,4 %	13 365 \$	0,4 %
Formations	845 \$	- \$	- \$	- \$	92 \$	937 \$	0,0 %	1 538 \$	0,0 %
Divers	3 278 \$	- \$	- \$	- \$	49 \$	3 327 \$	0,1 %	2 142 \$	0,1 %
Amortissement	5 428 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 428 \$	0,1 %	5 670 \$	0,2 %
Total frais d'administration	188 293 \$	75 371 \$	950 \$	1 654 \$	69 000 \$	335 268 \$	9,0 %	321 585 \$	9,3 %
Total des charges	2 851 120 \$	75 371 \$	721 173 \$	1 654 \$	76 442 \$	3 725 760 \$	100 %	3 449 225 \$	100 %
Excédent produits sur charges immo.	- \$					1 892 \$		(2 050 \$)	
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	397 693 \$				9 221 \$	406 914 \$		355 690 \$	

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets									
	PADF 2016- 2017	Milieux humides 2018- 2019	Suivi entente MH 2018- 2019	EcoAction Chang. climatiques	SBV Armagh	Plan orientation cerf	PIH - Cons. vieilles forêts	FFQ - Cons. vieilles forêts	Total	%
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	-\$	5 875 \$	1 400 \$	-\$	3 855 \$	6 011 \$	-3 \$	3 165 \$	20 304 \$	
REVENUS										
Contribution FFQ	- \$	5 875 \$	2 098 \$	- \$	4 996 \$	9 215 \$	- \$	1 575 \$	23 759 \$	36,4 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	- \$	9 724 \$	- \$	- \$	8 902 \$	- \$	18 626 \$	28,5 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	9 724 \$	- \$	4 000 \$	- \$	- \$	13 724 \$	21,0 %
Mesures coercitives	3 815 \$	- \$	- \$	- \$	5 436 \$	- \$	- \$	- \$	9 251 \$	14,2 %
Total des revenus	3 815 \$	5 875 \$	2 098 \$	19 448 \$	10 432 \$	13 215 \$	8 902 \$	1 575 \$	65 360 \$	100 %
CHARGES										
Aide financière - Aménagement										
Conseillers forestiers	3 815 \$	- \$	- \$	- \$	3 626 \$	- \$	- \$	- \$	7 441 \$	9,7 %
Administration										
Salaires et avantages sociaux	- \$	11 035 \$	3 243 \$	9 579 \$	1 425 \$	17 922 \$	7 806 \$	3 453 \$	54 463 \$	71,2 %
Services professionnels	- \$	- \$	- \$	9 724 \$	- \$	- \$	822 \$	822 \$	11 367 \$	14,9 %
Fournitures de bureau	- \$	138 \$	13 \$	- \$	- \$	3 \$	- \$	- \$	153 \$	0,2 %
Déplacement, héberg. et repas	- \$	578 \$	242 \$	145 \$	15 \$	1 208 \$	272 \$	465 \$	2 925 \$	3,8 %
Formation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	92 \$	- \$	- \$	92 \$	0,1 %
Total frais d'administration	- \$	11 750 \$	3 498 \$	19 448 \$	1 441 \$	19 226 \$	8 899 \$	4 740 \$	69 001 \$	90,3 %
Total des charges	3 815 \$	11 750 \$	3 498 \$	19 448 \$	5 067 \$	19 226 \$	8 899 \$	4 740 \$	76 442 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	9 221 \$	- \$	- \$	- \$	9 221 \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2019-2020

Prévision budgétaire 2018-2019	PAMVFP	Subvention 2018	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	397 693 \$	- \$	9 221 \$	406 914 \$	
REVENUS					
Contribution MFFP PAMVFP	2 268 220 \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	59,7 %
Contribution MFFP Subvention	- \$	893 526 \$	- \$	893 526 \$	23,5 %
Contribution de l'industrie	500 000 \$	- \$	- \$	500 000 \$	13,2 %
Contribution MRC Montmagny PADF	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	21 930 \$	21 930 \$	0,6 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	46 598 \$	46 598 \$	1,2 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus de projets et autres revenus	3 984 \$	- \$	14 886 \$	18 870 \$	0,5 %
Revenus d'intérêts	9 000 \$	33 119 \$		42 119 \$	1,1 %
Total des revenus	2 788 704 \$	926 645 \$	83 414 \$	3 798 763 \$	100 %
CHARGES					
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires					
Travaux d'aménagement	2 750 000 \$	883 637 \$	31 025 \$	3 664 662 \$	90,2 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,1 %
Total aide financière et formations	2 793 000 \$	883 637 \$	31 025 \$	3 707 662 \$	91,3 %
Administration					
Salaires et avantages sociaux	210 342 \$	9 090 \$	44 907 \$	264 339 \$	6,5 %
Services informatiques et logiciel forêt privée	18 702 \$	- \$	- \$	18 702 \$	0,5 %
Comptabilité et services	4 000 \$	- \$	14 886 \$	18 886 \$	0,5 %
Présidence	1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 625 \$	- \$	- \$	11 625 \$	0,3 %
Réunions	900 \$	- \$	- \$	900 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	4 969 \$	- \$	- \$	4 969 \$	0,1 %
Fournitures, photocopies et poste	7 750 \$	- \$	400 \$	8 150 \$	0,2 %
Publicité	3 425 \$	- \$	500 \$	3 925 \$	0,1 %
Télécommunications	4 100 \$	- \$	- \$	4 100 \$	0,1 %
Frais déplacements, hébergement et repas	10 500 \$	800 \$	617 \$	11 917 \$	0,3 %
Formations	2 000 \$	- \$	- \$	2 000 \$	0,0 %
Frais de projets	- \$	- \$	300 \$	300 \$	0,0 %
Acquisition de données	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Divers	1 025 \$	- \$	- \$	1 025 \$	0,0 %
Amortissement	500 \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Total frais d'administration	280 838 \$	9 890 \$	61 610 \$	352 338 \$	8,7 %
Total des charges	3 073 838 \$	893 527 \$	92 635 \$	4 060 000 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	112 559 \$	33 118 \$	- \$	145 677 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et Subvention 2018 en 2018-2019

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2018-2019

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 316 \$	16	35,6 ha	46 797 \$
7504	Déchiquetage	G	1 304 \$	1	1,9 ha	2 425 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	743 \$	92	336,1 ha	249 556 \$
Total préparation de terrain				109	373,5 ha	298 778 \$
7626	Plantation manuelle racines nues PFD résineux	G	533 \$	3	6 725 plants	3 584 \$
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	G	507 \$	1	1 500 plants	761 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	507 \$	140	717 988 plants	362 840 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	457 \$	4	16 740 plants	7 650 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	566 \$	6	6 675 plants	3 778 \$
Total reboisement				154	749 628 plants	378 613 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	1 731 \$	121	375,8 ha	648 777 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 731 \$	43	130,1 ha	225 113 \$
7754	Désherbage manuel ou mécanique	G	613 \$	1	2,3 ha	1 410 \$
Total entretien de plantation				165	508,2 ha	875 300 \$
7853	Éclaircie précommerciale systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	G	1 217 \$	8	27,0 ha	32 858 \$
7854	Éclaircie précommerciale systématique résineux plus de 15 000 tiges/ha	G	1 501 \$	12	44,0 ha	65 969 \$
7858	Dégagement de la régénération naturelle	G	1 731 \$	1	1,2 ha	2 129 \$
7863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre martelée	G	1 336 \$	2	2,8 ha	3 754 \$
Total traitements non commerciaux				23	75,0 ha	104 710 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	130 \$	3	25,2 ha	3 272 \$
7902	Martelage résineux	T	148 \$	168	460,2 ha	67 526 \$
7920	Aide technique à la mob. des bois – (1 à 4 ha) manuel	T	255 \$	35	55,8 ha	14 201 \$
7921	Aide technique à la mob. des bois – (ha supp.) manuel	T	69 \$	2	9,2 ha	635 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 288 \$	3	25,2 ha	32 419 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle (SEPM)	G	1 064 \$	4	6,4 ha	6 799 \$
7979	Coupe de récupération totale manuelle	G	609 \$	1	0,5 ha	329 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 576 \$	15	22,5 ha	35 234 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 350 \$	1	1,2 ha	1 674 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 576 \$	65	109,3 ha	171 896 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 350 \$	8	9,6 ha	12 941 \$
8920	Aide technique à la mob. des bois (1 à 4 ha) - mécanisée	T	255 \$	66	179,7 ha	45 761 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois (ha supplémentaire) - mécanisée	T	69 \$	29	57,9 ha	3 996 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée (SEPM)	G	892 \$	21	61,8 ha	55 139 \$
8979	Coupe de récupération totale mécanisée	G	514 \$	2	5,4 ha	2 770 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 267 \$	22	90,5 ha	114 625 \$
8981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15 à 19 cm - mécanisée	G	1 101 \$	2	1,9 ha	2 103 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 267 \$	65	308,7 ha	390 335 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - mécanisée	G	1 101 \$	3	5,0 ha	5 494 \$
8987	Première éclaircie commerciale - Plantation pin blanc et rouge - mécanisée	G	1 144 \$	1	1,8 ha	2 002 \$
Total travaux commerciaux¹				345	952,5 ha	969 151 \$
Grand total travaux PAMVFP¹				796	1 909,1 ha 749 628 plants	2 626 552 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.

Travaux réalisés dans la Subvention 2018 - 2018-2019

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	130 \$	1	23,6 ha	3 065 \$
7902	Martelage résineux	T	148 \$	54	224,1 ha	32 854 \$
7920	Aide technique à la mob. des bois – (1 à 4 ha) manuel	T	255 \$	16	39,2 ha	9 996 \$
7921	Aide technique à la mob. des bois –(ha supp.) manuel	T	69 \$	4	15,8 ha	1 090 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 288 \$	1	23,6 ha	30 371 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle (SEPM)	G	1 064 \$	1	1,0 ha	1 085 \$
		T	410 \$	2	2,6 ha	1 050 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 576 \$	2	1,6 ha	2 569 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm – manuelle	G	1 576 \$	17	48,9 ha	76 673 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 350 \$	1	0,6 ha	810 \$
7987	Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et rouge - manuelle	G	1 409 \$	1	0,7 ha	986 \$
8920	Aide technique à la mob. des bois (1 à 4 ha) - mécanisée	T	255 \$	163	415,3 ha	105 896 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois (ha supplémentaire) - mécanisée	T	69 \$	45	162,1 ha	11 183 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée (SEPM)	G	892 \$	10	25,5 ha	22 755 \$
8979	Coupe de récupération totale mécanisée	G	514 \$	6	10,3 ha	5 274 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 267 \$	16	129,7 ha	164 292 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 267 \$	29	181,0 ha	228 761 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - mécanisée	G	1 101 \$	7	19,5 ha	21 514 \$
Grand total travaux Subvention 2018¹				321	1 077,3 ha	720 223 \$

Total PAMVFP et Subvention 2018¹				1 117	2 986,4 ha	3 346 775 \$
					749 628 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.



**Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches
1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca**